



Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme
Conseiller Municipal de
Charbonnières-les-Vieilles

Paris, le 19 juin 2018

Vice-Président de la Commission de la Culture,
de l'Education et de la Communication

Membre du Conseil Supérieur des Programmes
de l'Education Nationale

Membre du Haut Conseil
de la Vie Associative

N.REF.JBM/CB/416

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

Monsieur le Ministre d'Etat,

Une nouvelle fois je m'adresse à vous pour attirer votre attention sur les vives inquiétudes suscitées par le projet de réorganisation territoriale de la gendarmerie du Puy-de-Dôme qui verrait, entre autres, la fermeture de la brigade de gendarmerie de la commune de Saint-Dier d'Auvergne.

Sur ce sujet, je me permets de vous transmettre le vœu adopté par les membres du conseil municipal de cette commune, ainsi que le courrier de Madame le Maire, Nathalie SESSA

La commune de Saint-Dier d'Auvergne, située dans une région semi-montagnaise éloignée des zones urbaines, est restée le point de convergence des communes environnantes. Aussi, le projet de fermeture de la gendarmerie apparaît une nouvelle fois comme la remise en cause de la présence du service public sur les territoires ruraux.

Le Puy-de-Dôme fait partie des 20 départements qui ont été sélectionnés par votre ministère pour être mieux accompagnés, compte tenu de la flambée de la délinquance sur notre territoire.

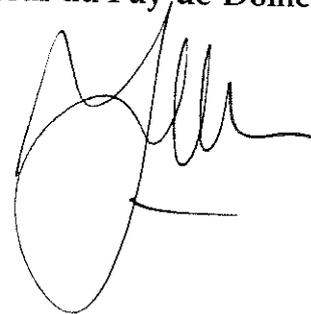
La réorganisation départementale de la Gendarmerie et la fermeture de certaines brigades, qui vont totalement à l'encontre de l'objectif affiché par le Gouvernement de renforcer la sécurité du quotidien, ont surpris les habitants et les élus locaux, tous attachés à la sécurité publique.

Il apparaît inacceptable que l'Etat puisse ainsi de désengager d'un service public essentiel. C'est pourquoi il est primordial que les projets de réorganisation territoriale de la gendarmerie du Puy-de-Dôme soient totalement abandonnés.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien réserver à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme

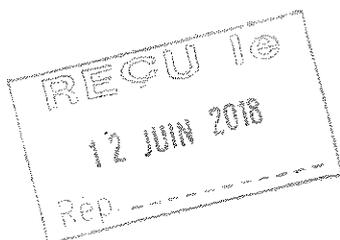


Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Mairie
de
SAINT-DIER-D'Auvergne

Saint-Dier-D'Auvergne, le 9 juin 2018

Madame le Maire
de
SAINT-DIER-D'Auvergne



à

Monsieur le Ministre
Ministère de l'intérieur
Hôtel de Beauvau
Place Beauvau
75008 PARIS

Objet : opposition à la fermeture de la Brigade de Gendarmerie
Pièce jointe : délibération du conseil municipal du 31 mai 2018.

Monsieur le Ministre,

Notre commune de Saint Dier d'auvergne riche de ses 545 habitants et ancien chef de canton est située dans le département du Puy de Dôme plus précisément dans le Parc naturel du Livradois Forez en région semi montagneuse. 45 kilomètres soit une heure de route nous séparent de notre capitale auvergnate, ce temps étant largement augmenté lors de la période hivernale. Malgré la suppression de notre canton, Saint Dier d'auvergne est restée le point de convergence des communes environnantes. Notre commune bien que située en milieu rural est dynamique, et a encore le privilège d'être dotée d'un collège et d'un internat, d'une école primaire, d'une maison médicale, d'une pharmacie, d'un bureau de poste, d'une épicerie, d'une boulangerie, d'un garage, d'artisans, d'un bar et d'un restaurant, d'une caserne de sapeurs-pompiers volontaires et d'une gendarmerie. Tous ces éléments réunis et indissociables permettent à la population d'être autonome et d'accéder à tous ces services sans être obligée de se déplacer vers les zones urbaines souvent difficilement accessibles pour des personnes âgées, malades, à mobilité réduite ou sans travail.

Le 8 mai 2018 à l'issue de la cérémonie de Commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, Jacky GRAND Conseiller départemental du Puy de Dôme m'apprenait que notre gendarmerie était susceptible de fermer fin juin 2018 dans le cadre de la réorganisation départementale de la Gendarmerie. Ce projet de fermeture m'a été confirmé par le Général OTT, Commandant le Groupement de Gendarmerie du Puy-de-Dôme le 18 mai 2018.

La première fonction d'un Maire est de garantir la sécurité des personnes et des biens sur sa commune. Nous sommes dans un pays où dorénavant il y a donc une **sécurité à deux vitesses : celle pour les citadins et celle pour le monde rural.**

Après l'annonce officielle de la suppression de notre Brigade de Gendarmerie, j'ai informé le Général OTT que **je ne serai plus en mesure d'assurer sereinement mes fonctions de premier magistrat de la commune** et que je remettrai ma démission à Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme si la décision devait être actée en ce sens. Lors de la réunion du Conseil municipal du jeudi 31 mai 2018, **c'est l'ensemble des membres du Conseil municipal qui a souhaité me soutenir dans cette démarche.**

Monsieur le Président de la République, Emmanuel MACRON, le rappelait lors d'un passage récent à Lyon, je cite : « je vous rappelle que la mission première de la police et de la Gendarmerie est de protéger sa population, d'être à son service. C'est d'ailleurs inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. La notion de sécurité est primordiale : **il n'y a pas de liberté, de fraternité ou d'égalité s'il n'y a pas de sécurité.** ».

Depuis des années, nous nous battons, nous élus, pour dynamiser et sécuriser nos communes. Nous avons le sentiment, à juste titre, que nos dirigeants s'acharnent sur nos communes rurales avec la baisse des dotations de l'Etat, la suppression des contrats aidés, la fermeture envisagée de notre bureau de poste et maintenant la fermeture de notre Gendarmerie. Nous gaspillons notre temps et notre énergie à défendre nos territoires ruraux qui devraient être sur le même pied d'égalité que les territoires urbains.

Je précise par ailleurs que nos gendarmes qui œuvrent sans relâche sont parfaitement intégrés et respectés au sein des populations de nos communes. La paix et la sécurité des habitants et des élus est assurée par leur présence quotidienne, c'est la raison pour laquelle la suppression de la Brigade de Gendarmerie de Saint Dier d'auvergne est très mal vécue.

Le Puy-de-Dôme fait partie des 20 départements qui ont été sélectionnés par votre ministère pour être mieux accompagné du fait de la flambée de la délinquance sur notre territoire. Force est de constater que même nos territoires ruraux ne sont pas épargnés.

Vous avez souhaité Monsieur le Ministre mettre en place une police de sécurité du quotidien ce qui me semble tout à fait pertinent. La fermeture de la Brigade de gendarmerie de Saint Dier d'auvergne irait à l'encontre de ce que vous proposez. Nos effectifs de Gendarmerie devraient être confortés voire renforcés et certainement pas diminués voire supprimés.

Un collectif de maires et d'élus, sous l'égide de Monsieur André Chassaingne, Député du Puy-de-Dôme a adressé un courrier à l'Etat-major de la Gendarmerie pour infléchir leur décision.

Comptant sur votre compréhension et compte tenu des éléments ci-dessus je vous saurais gré de bien vouloir reconsidérer votre position car il en va de la sécurité de nos concitoyens, de l'avenir de notre commune, de nos communes !

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,
Nathalie SESSA



Copies adressées à :

Monsieur Jacques BILLANT, Préfet du Puy-de-Dôme,
Monsieur le Général OTT, Commandant Adjoint du Groupement de Gendarmerie de la Région Auvergne Rhône Alpes
Monsieur André CHASSAINGNE, Député du Puy-de-Dôme
Monsieur Jean-Marc BOYER, Sénateur du Puy-de-Dôme
Monsieur Eric GOLD, Sénateur du Puy-de-Dôme
Monsieur Jacques-Bernard MAGNER, Sénateur du Puy-de-Dôme
Monsieur François BAROIN, Président de l'Association des Maires de France

Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne

| | | |
|--------------------------|---|--------------------|
| Membres en exercice : 12 | L'an 2018, le trente et un mai à vingt heures, | Année : 2018 |
| Membres présents : 10 | le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, | Séance : 004 |
| Voix délibérantes : 11 | s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire. | Délibération : 001 |
| | Date de convocation : 24 mai 2018 | |

Présents : Messieurs CHABROL, CHABROLLES, DARTAYRE, DUBOST, LAMBERT, SAUNIER
et Mesdames ANGÉLY, DEVILLERS, FOUGÈRE, SESSA

Absents : Monsieur CARTAILLER et Madame BAUVY (Procuration à Mme DEVILLERS)

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues DARTAYRE

Objet : Vœu pour le maintien de la gendarmerie de Saint-Dier-d'Auvergne

Les élu-e-s viennent d'être informés de la fermeture prochaine de la brigade de gendarmerie de Saint-Dier-d'Auvergne qui est composée de 6 gendarmes opérationnels qui couvrent 10 communes dont 6 du canton de Billom (Estandeuil, Fayet le Château, Mauzun, Saint-Dier-d'Auvergne, Saint-Jean-des-Ollières et Trézioux).

Leurs missions seront désormais assurées par d'autres brigades dont celle de la Communauté de Brigades de Billom (COB), sans que les effectifs de Saint-Dier-d'Auvergne soient affectés à ces brigades.

L'éclatement et la dilution des forces de gendarmerie présentes sur ces communes aura inévitablement des conséquences en matière de réactivité et de pérennité de certaines missions sur l'ensemble de la COB de Billom.

Une nouvelle fois, c'est la présence du service public sur les territoires ruraux qui est remise en cause, alors que nos gendarmes réalisent un travail essentiel pour répondre aux attentes et aux besoins en matière de sécurité des habitants.

Enfin, le départ des gendarmes aura une incidence sur la vie économique, l'avenir des écoles et du collège situés à Saint-Dier-d'Auvergne alors que les élu-e-s de Billom Communauté viennent de désigner cette commune comme pôle de vie relai pour renforcer le tissu commercial et de service à la population.

Pour toutes ces raisons les élu-e-s du Conseil municipal de Saint-Dier-D'Auvergne réuni-e-s en séance plénière le 31 mai 2018 :

- Dénoncent de telles mesures qui ne font que réduire la présence des services de gendarmerie sur le territoire et entamer les missions et les liens essentiels de proximité qu'ils entretiennent pour assurer les missions de sécurité de l'Etat vis-à-vis de nos concitoyens,
- S'opposent fermement à la fermeture de la brigade de gendarmerie de Saint-Dier-d'Auvergne.

L'ensemble du Conseil Municipal présentera sa démission si la brigade de Gendarmerie de Saint-Dier-D'Auvergne ferme.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
En Mairie, le 31 mai 2018.*



Le Maire
Nathalie SESSA